

Le mot du Maire

Les préparatifs pour les fêtes de fin d'année réjouissent chaque famille, enfin un peu de détente et de convivialité !

Je voulais dans un premier temps remercier chaque habitant, qui a permis lors du week-end du 22 octobre de dégager nos routes, par l'entraide entre voisins ou proches et remercier aussi nos agents communaux, les services du département, ainsi que les équipes de Enedis, tous disponibles tout au long de ce week-end pour nous permettre de reprendre une vie normale.

Cette année encore, le conseil municipal a souhaité privilégier la distribution de panier aux aînés de la commune pour Noël, le contexte sanitaire étant encore incertain pour se retrouver autour d'un repas.

Cela étant, il n'a pas empêché l'équipe municipale de travailler à l'avancement de nos projets, en préparation ou en passe d'être finalisés. Vous trouverez le détail sur la page suivante.

Nos deux écoles fonctionnent bien et gardent leur dynamique. Une évolution est à considérer pour la cantine, le nouveau prestataire pour la fourniture des repas (incluant selon la loi EGALIM 20% de bio) donne satisfaction à tous, mais surtout aux principaux intéressés : les enfants.

Je souhaite attirer votre vigilance durant cette période de fêtes de fin d'année sur le risque accru de cambriolage. Prenez toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de votre domicile et n'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à la gendarmerie.

L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Amicalement.

Le Maire, Philippe MARIE

Meilleurs vœux 2022

Sommaire

L'édito Communal- page 2

Les permanences- page 3

Les informations diverses- page 4

Les rappels de réglementation, le recensement de la population et l'influenza aviaire- page 5

L'urbanisme- page 6

La mise en conformité de la défense incendie- page 7

La fibre et vous- page 8

Les brèves de l'école de Fourmetot- page 9

Les brèves de l'école des Trois Cornets- page 10

Les manifestations communales- page 11

L'atlas de la biodiversité communal- page 12

L'édito communal

Chers administrés,

Depuis son installation en juin 2020, le conseil municipal s'est engagé dans de multiples projets, dont une partie est en cours de réalisation et d'autres verront le jour prochainement :

- Une campagne de mise à niveau sur les élagages des haies et l'entretien des chemins communaux est entamée depuis 2 ans.



- 7 bornes à incendie ont été posées et deux citernes enterrées sont prévues pour répondre aux engagements passés en matière de défense incendie. Nous avons souhaité mettre en œuvre, dès l'installation de notre conseil, un schéma de défense incendie qui est actuellement en cours de finalisation. Le programme devrait se poursuivre également l'année prochaine avec la pose de 4 citernes supplémentaires.

- L'installation de casiers fermiers est prévue fin janvier 2022 avec une mise en service courant février. Ces distributeurs automatiques de produits locaux seront alimentés par des producteurs du secteur, ils seront accessibles à toute heure, de jour comme de nuit.



- L'aménagement devant le bar épicerie devrait débuter en début d'année, à commencer par l'extension du parking et le renforcement de la défense incendie du centre-bourg.
- La construction d'une halle multi activités pour animer le centre bourg du village est en projet. Nous avons sollicité un financement de la Région qui est actuellement en cours de validation.
- Dans la volonté d'assurer le développement de la commune, l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant deux années a été décidée par le conseil dans sa séance du 30 septembre 2021 pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.
- Un projet de maison d'assistantes maternelles est en cours sur une de nos mairies annexes, celle de Saint Thurien. Ce projet structurant est attendu par de nombreux parents, il va faire avancer notre village vers une mutualisation complète et nécessaire, deux ans après la fusion de nos trois communes. Nous allons y travailler en lien avec les assistantes maternelles qui portent le projet pédagogique dès le début de l'année pour une ouverture souhaitée en septembre prochain.



En effet, nos deux mairies annexes ne servent actuellement plus qu'une heure et demi la semaine pour peu de visites, il était donc important de redonner de la vie dans ces locaux et nous avons opté pour une transformation de l'une en maison d'assistantes maternelles et de l'autre en salle des associations, ceci répond naturellement aux besoins et demandes de notre village.

Le Maire et son conseil

Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes

Nous vous informons que dans son arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/084 en date du 3 décembre, Monsieur le Préfet de l'Eure donne autorisation aux agents de l'IGN et aux opérateurs privés œuvrant pour leur compte, de circuler librement dans les propriétés privées sur le territoire de l'ensemble des communes du département de l'Eure.

Ces personnes réaliseront la levée de données, la révision des cartes, l'installation de repères et de bornes, et la réalisation de l'inventaire forestier national.

L'arrêté est consultable sur le site de la Préfecture de l'Eure, Politiques publiques, Environnement, Autres publications, autorisation de pénétrer.

Permanences de mairie

A compter du 1^{er} janvier 2022, les permanences de mairie se tiendront uniquement à la mairie siège de la commune c'est-à-dire à l'ancienne mairie de Fourmetot.

La Mairie de LE PERREY

Permanence des élus :

Mardi de 17h00 à 19h00 : Mr MARIE
Mardi de 18h00 à 19h00 : Mr CLOUET
Jeudi de 17h00 à 18h00 : Mr DESANAUX
Vendredi de 9h00 à 10h00 : Mr VARRON

Permanence du secrétariat :

Mardi de 17h00 à 19h00
Jeudi de 9h30 à 11h30



Maire de Le Perrey : Philippe MARIE 06.33.35.23.92

Téléphone du secrétariat : 02.32.56.70.65 Courriel : mairie.leperrey@orange.fr

Les Maires délégués

Les maires délégués sont les représentants des communes historiques.
Ils peuvent être contactés aux numéros suivants :

Maire délégué de Fourmetot :

Joël CLOUET
06.95.14.47.24

Maire délégué de Saint Ouen des Champs :

Henri DESANAUX
06.69.31.17.19

Maire délégué de Saint Thurien :

Franck VARRON
06.81.87.15.31



Mairie déléguée de Saint Thurien
Future Maison d'Assistantes Maternelles



Mairie déléguée de Saint Ouen des Champs
Futur local de réunion pour les associations communales

Informations diverses

Ga déménage...



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez récemment choisi d'habiter à Le Perrey.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre beau village.

Faites-vous connaître en mairie ! Cette visite permettra d'établir un contact avec les élus et les services municipaux qui sont à votre service pour répondre à vos interrogations.

Pour la sécurité de tous, vous devez tenir votre chien en laisse et mettre une muselière aux chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie lorsque vous circulez sur la voie publique ou dans les lieux ou locaux ouverts au public.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils doivent prendre toutes les mesures afin d'éviter que les aboiements intempestifs de leurs animaux ne représentent une gêne pour le voisinage.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant les prochaines élections en 2022.

Le prochain, vous serez appelés aux urnes pour les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022)

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter personnellement à la Mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile ou faire votre pré-inscription par internet sur le site www.service-public.fr

Les conditions requises sont :

-Etre majeur et de nationalité française,

-Etre domicilié dans la commune ou avoir une résidence effective et continue depuis 6 mois (quittance de loyer, factures EDF,..) ou être assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises).

La carte électorale vous sera envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection.

Il est possible de vérifier son inscription sur la liste électorale sur le site www.service-public.fr en tapant :

« interroger sa situation électorale » .

Nous vous rappelons que la commune LE PERREY comporte deux bureaux de vote :

- ⇒ à la salle des associations de Fourmetot pour les habitants de la commune historique de Fourmetot
- ⇒ à l'école des Trois Cornets pour les habitants des communes historiques de Saint Ouen des Champs et de Saint Thurien



RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes garçons et filles doivent se présenter à la mairie, entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant, afin de se faire recenser en vue de leur participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

Une attestation leur sera remise. S'il le jeune ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat..) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.



Rappel de quelques réglementations

TONDEUSES ET AUTRES MATERIELS BRUYANTS

Les activités bruyantes exercées par les particuliers, réalisées à partir d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, ponceuses, bétonnières, pouvant occasionner une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectuées à l'intérieur ou à l'extérieur que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

(arrêté préfectoral DTARS-SE/n°19-14 / article 7)



Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dit « déchets verts » est interdit sur l'ensemble du Département de l'Eure (arrêté préfectoral du 16 décembre 2020).



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Pour votre information, la campagne de recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Trois agents recenseurs seront mandatés. Ils se présenteront à votre domicile, munis de leur carte de fonction. Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE RECENSEMENT DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS



Chaque détenteur de volailles ou d'oiseau vivant à l'extérieur doit, dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire, remplir une déclaration de détention soit via un formulaire disponible en mairie, soit sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr

D'autre part, la claustration ou à la mise sous filet des basses cours est absolument obligatoire.

Urbanisme communal

Projet de travaux ?

Construction d'une piscine, installation d'une clôture, ravalement de façade... avant de vous lancer dans des travaux, on fait le point sur les démarches à suivre

LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Fiche pratique
à détacher et à conserver



01 Je modifie l'extérieur
en édifiant ou modifiant un portail, une clôture ; en changeant la couleur des portes, du crépi...
> DÉCLARATION PRÉALABLE

02 J'aménage mon garage en pièce habitable
• il fait moins de 20 m² > DÉCLARATION PRÉALABLE
• il fait plus de 20 m² > PERMIS DE CONSTRUIRE

03 Je crée ou modifie une ouverture
cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
> DÉCLARATION PRÉALABLE

04 J'installe des panneaux solaires
cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
> DÉCLARATION PRÉALABLE

05 Je rénove la toiture
cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
> DÉCLARATION PRÉALABLE

06 J'installe une fenêtre dans le toit
cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
> DÉCLARATION PRÉALABLE

07 J'installe un abri de jardin
• de moins de 5m² > AUCUNE FORMALITÉ*
• entre 5 m² et 20 m² > DÉCLARATION PRÉALABLE
* en respectant tout de même le règlement du PLU.

08 Je construis une véranda
• de moins de 20 m² > DÉCLARATION PRÉALABLE
• de plus de 20 m² > PERMIS DE CONSTRUIRE

09 Je rénove ma façade
cela modifie l'aspect extérieur de ma maison
> DÉCLARATION PRÉALABLE

10 J'installe une piscine enterrée ou hors-sol
• de moins de 10 m³ ou qui ne reste en place que 3 mois maximum par an > AUCUNE FORMALITÉ
• de 10 à 100 m³, sans couverture (ou avec une couverture de moins de 1,80 m de haut) > DÉCLARATION PRÉALABLE
• de plus de 100 m³ ou dont la couverture dépasse 1,80 m de haut > PERMIS DE CONSTRUIRE

LE SAVIEZ-VOUS ?
Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en mairie ne vaut pas autorisation.

LE SAVIEZ-VOUS ?
La non-déclaration des travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.

Coups de pouce...

Numéros utiles :

ANAH Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (conseils travaux, énergies renouvelables, aides et subventions) : 02.32.29.62.25

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie : 02. 35.62.24.42
www.normandie.ademe.fr

EIE Espace Info Energie : 02.32.39.89.99
www.faire.gouv.fr

Des permanences ont lieu à la mairie de Pont-Audemer le 2e lundi de chaque mois de 10h à 12h et le 3e vendredi de chaque mois de 14h à 16h.

UDAP 27 Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (architecte des bâtiments de France)
france.poulain@culture.gouv.fr

Une fois votre projet réfléchi, et avant tout travaux, vous pouvez vous rapprocher de la mairie ou du service instructeur de Pont-Audemer pour obtenir des conseils.
Contact mairie : 02.32.56.70.65
Contact service urbanisme mutualisé : 02.32.20.21.11

Rendez-vous sur www.service-public.fr pour vos procédures, formulaires (déclaration préalable ou permis de construire), délais, recours, etc...

Bon à savoir

- La commune a 1 mois pour instruire une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.
- Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.
- Pour tout projet excédant 150 m² (création ou agrandissement), vous avez obligation de faire appel à un architecte.

Mise en conformité de la défense incendie

Une contrainte supplémentaire s'applique depuis juillet 2019, il s'agit de la desserte en défense incendie pour tout nouveau projet de construction.

Comment cela fonctionne ?

La première démarche pour la Commune consiste à mandater un bureau d'étude pour établir un schéma communal de défense incendie. Celui-ci recense les canalisations d'eau et leur débit, le positionnement des points de défense incendie existants ou potentiels (points d'eau naturels...). Le schéma prend en compte également les surfaces et les fonctions des bâtiments à protéger. Ces données déterminent le débit nécessaire du point de défense incendie (30 m³ /h pour moins de 250 m² de plancher et 60 m³ /h au delà).



Une fois le schéma établi, s'en suivra un programme de travaux avec des priorités. Lorsque les canalisations sont inadaptées à la défense incendie, il faut envisager, soit leur remplacement, soit une solution alternative à la borne incendie. Des citernes enterrées pourraient être implantées à condition que la commune possède le terrain pour le faire ou que des conventions d'installation de ces citernes sur terrain d'autrui soient signées avec des propriétaires fonciers.

La défense incendie impose une distance de 200 mètres maximum de voies carrossables entre un point d'eau incendie conforme (borne, poche à eau, citerne, bassin...) et une habitation.

En cas de non-conformité de la défense incendie (distance et/ou débit), aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les cas suivants :

- Réhabilitation, nouvelle construction ou extension à usage d'habitation de plus de 20 m²,
- Construction d'une annexe (type abris de jardin, garage...) de plus de 20m² située à moins de 8 m de toute construction présente sur le terrain ou le terrain voisin.
- En revanche, les constructions de moins de 50m² sont autorisées (sauf habitation ou activité d'élevage), si elles sont isolées (minimum de 8 m d'espace libre entre les constructions).

La Commune a lancé un programme de travaux qui s'étalera sur plusieurs années. Cette année, des engagements en déjà été pris pour installer 8 poteaux ou bouches incendie sur le territoire.



La fibre et vous

Ces derniers mois ont mis en exergue la nécessité croissante d'un débit Internet important. Car avec le télétravail notamment, avoir accès à un débit Internet de qualité est devenu une priorité pour de nombreux Français.

Un syndicat en charge d'un vaste chantier de 203 millions d'euros afin que soient installées quelque 178 000 prises.

Ces derniers mois, malgré les confinements, les chantiers se sont poursuivis afin d'atteindre l'objectif fixé pour un déploiement de la fibre à 100 % en 2023.

Un nœud de raccordement optique a été installé il y a quelques mois sur le parking de l'école des Trois Cornets pour permettre de couvrir un peu plus le territoire.

Comment tester mon éligibilité ?

4 étapes pour bénéficier du Très Haut Débit



1

Tester son éligibilité

- Connectez-vous au site <http://eure-normandie-thd.fr/>
- Cliquez sur la rubrique **la fibre optique pour mon domicile / je teste mon éligibilité**
- Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible.



2

Choisir un opérateur

Pour confirmer sa présence à votre adresse et souscrire à une offre, contactez l'un des opérateurs (**Bouygues Télécom, Coriolis, Free, Ibblo, K-net, Nordnet, Orange, Ozone, SFR, WeAccess, Videofutur...**).

Une fois l'abonnement validé, l'opérateur effectuera le raccordement de votre domicile.

Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention.



3

Intervention du technicien

Le jour de l'intervention, si des travaux doivent être réalisés pour permettre le passage de la fibre (élagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines...), le technicien vous l'indiquera avant de fixer un nouveau rendez-vous.

Lorsque son travail est terminé, vous signez un compte-rendu d'intervention.



4

La fibre est là !

Après l'activation de la ligne par votre opérateur, vous n'aurez plus qu'à brancher vos équipements pour bénéficier d'une connexion ultra rapide !

Une question ?

<http://eure-normandie-thd.fr/>
✉ contact@eure-normandie-thd.fr

0 809 549 927*
* Service gratuit + prix d'appel

Manifestations communales

La foire aux arbres du 7 novembre 2021



Les cérémonies du 11 novembre 2021

Monument aux morts de Fourmetot



Monument aux morts de Saint Ouen des Champs



Monument aux morts de Saint Thuriën



Le Comité d'Animations et de Loisirs recherche des bénévoles

Le Comité d'Animation et de Loisirs lance un appel à la population afin de trouver des bénévoles pour les rejoindre.

Si vous êtes intéressés par les actions de l'association qui permettent de dynamiser notre Commune, vous êtes conviés à une réunion publique, organisée le vendredi 28 janvier 2022 à 20 heures, dans la salle de réunion de la Mairie de Le Perrey.

Marche pour le Téléthon



Une bonne quarantaine de courageux n'ont pas hésité à braver le mauvais temps pour participer à cette marche traditionnelle pour le Téléthon toujours dans la bonne humeur et pour la bonne cause!

Ecole de Fourmetot

Elèves d'aujourd'hui, citoyens de demain !

C'est une année qui commence sous le signe de la citoyenneté. Cette petite école avec un effectif de 70 élèves à la rentrée de septembre 2021, s'engage tout au long de l'année dans différentes actions qui permettent de devenir les acteurs de demain.

En septembre, il y a eu l'opération « nettoyons la nature » où les enfants ont sillonné les rues du village, sacs poubelles en main. Ce sont environ 10 kg de déchets qui ont été ramassés (des bouteilles, des masques, des emballages, des mégots de cigarettes), c'est l'occasion de rappeler qu'un déchet va mettre très longtemps pour se dégrader et de s'engager un travail sur la pollution.



En octobre, les élèves de l'école ont pu bénéficier d'une animation sur les dangers domestiques. Etre sensibilisé à ces dangers peut parfois sauver des vies. Par exemple, on n'allume jamais un barbecue avec une bouteille d'alcool. Ils ont pu aussi voir, comment faire pour éteindre un feu de friteuse. Plein de petites choses qu'ils garderont en mémoire.

En novembre, une « cérémonie » a eu lieu le 12 novembre en présence de M. le maire avec les élèves du CP au CM2 afin de commémorer l'Armistice. Avec le COVID, il n'était pas raisonnable de faire venir les anciens ni les familles mais nous avons quand même respecté le protocole officiel (dépôt de gerbe, lecture des noms des morts pour la France, la minute de silence, la Marseillaise) afin de faire notre devoir de mémoire.

Non au harcèlement - connaître les dangers d'une telle pratique est très important dans une école, même au sein d'un petit village comme le notre. Les grands de la classe de Mme Turpin ont participé activement à cette journée du 18 novembre.

Notre nature, préservons-la ! A l'échelle de l'école, les élèves vont être sensibilisés toute l'année à travers diverses interventions du PNR des Boucles de la Seine Normande et d'autres partenaires sur la flore et la faune qui nous entourent.



Tout au long de l'année, nous trions, nous récupérons, nous recyclons les déchets au travers de différentes actions. Nous récupérons les bouchons pour l'association 276 qui permet en échange d'équiper les handicapés avec des fauteuils. Nous sensibilisons les élèves au gaspillage alimentaire. Nous récupérons aussi les piles pour une action humanitaire intitulée « piles solidaires ». Nous stockons le papier que nous et les familles trions en collaboration avec le SDOMODE qui en échange nous reverse des subventions pour l'école. Alors à vos papiers, n'hésitez pas à venir déposer vos anciens catalogues, vos prospectus, vos journaux dans la cour de l'ancien presbytère.

Merci pour nos citoyens en herbe.

Magali BODILIS, directrice de l'école de Fourmetot

Ecole des Trois Cornets



En cette rentrée 2021, l'équipe enseignante a été complétée par Mme Golain pour accueillir 85 élèves sur 4 classes.



Pour cette année scolaire, nous avons choisi un premier thème de travail : « L'espace ». Les élèves ont reçu leur carte d'embarquement pour le vol en fusée, destination l'école le jeudi 2 septembre 2021. Ainsi, nous avons pu travailler sur les planètes, la galaxie, les étoiles. Nous avons eu la chance de découvrir l'espace de près, grâce à un planétarium nomade, qui s'est déplacé à l'école.



Les élèves ont également pu suivre la suite du voyage de Thomas Pesquet dans l'espace, ainsi que son retour le mardi 9 novembre.



Nous poursuivrons l'année scolaire avec le thème du cirque. Il est d'ailleurs prévu une semaine de stage de cirque : les élèves pourront pratiquer tous les jours et proposer un spectacle à la fin de la semaine. L'année scolaire se terminera par un travail sur l'écologie.

Plusieurs actions ont été menées depuis la rentrée de septembre. En effet, nous avons réalisé un petit déjeuner équilibré pour la Semaine du Goût.



Une « journée Halloween » fut l'occasion de faire classe, le jeudi 21 octobre, à d'effrayantes créatures. Nous avons reçu le photographe le vendredi 22 octobre.



Nous prévoyons également l'organisation du traditionnel marché de Noël de l'école, le jeudi 16 décembre 2021, où les objets fabriqués par les élèves seront mis en vente. Il y aura également d'autres événements ce jour-ci, comme la venue du Père-Noël.



Des collectes sont également mises en place au sein de l'école : la collecte des cartouches d'imprimante et la collecte des papiers et des cartonnettes en lien avec le SDOMODE. Ces collectes vont nous permettre de récolter de l'argent afin de financer les sorties scolaires. Votre participation est la bienvenue, vous pouvez déposer vos récoltes à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Amandine GALLAIS, directrice de l'école des Trois Cornets

Parc naturel des boucles de la Seine normande

Participez à l'Atlas de la biodiversité communale

En 2020, le Parc s'est lancé dans un atlas de la biodiversité communale (ABC) sur 15 communes du Roumois*. Sur une durée de trois ans, ce projet vise à mieux connaître le patrimoine naturel, en réalisant un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. Un ABC a pour objectif de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants à la biodiversité, et les accompagner dans des actions concrètes de préservation. Cette opération est portée par le Parc et financé par l'Office français de la biodiversité, avec le soutien des communautés de communes Roumois Seine, Pont-Audemer val de Risle et la Métropole Rouen Normandie.

Que l'on soit élu, agriculteur, habitant, acteur associatif, de l'éducation ou économique, chacun est concerné par l'Atlas de la biodiversité communale, dont le but est de fédérer le maximum d'acteurs autour de cette thématique. La prise en compte de la nature y compris celle « dite ordinaire » revêt un caractère très important, d'autant plus face aux enjeux actuels du changement climatique. L'objectif est de disposer de données du patrimoine naturel local, afin de les traduire concrètement dans les politiques locales, par exemple pour les intégrer aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux actuellement en cours de rédaction. Enfin, l'Atlas de la biodiversité communale permettra de mettre en place des actions concrètes de préservation ou de reconquête de la biodiversité.



Déjà de belles découvertes

De belles découvertes ont d'ores et déjà été effectuées lors des premiers inventaires réalisés cette année par le Parc et par ses partenaires. Au Perrey parmi les plantes on peut citer deux espèces de milieux humides très rares et très menacées : le Comaret des marais et le Scirpe piquant. Le Triton crêté, le Martin pêcheur ou encore le Miroir, une espèce de papillon extrêmement menacée en ex Haute-Normandie ont aussi été recensés. D'autres inventaires sont prévus en 2022, avec sans aucun doute, d'autres belles surprises à la clef.



Tenez-vous informé et participez !

Vous êtes sensible à la protection de la nature, vous souhaitez mieux connaître la biodiversité de votre commune et agir pour la préserver ? La démarche ABC peut vous intéresser. Pour participer, rendez-vous sur l'application Observation Seine sur <https://pnr-seine-normande.com> ou via le QR Code ci-dessous. Vous pouvez également envoyer vos observations naturalistes à abc@pnr-seine-normande.com en mentionnant vos nom, prénom, date, lieu (commune, nom de rue) et photo de votre observation. Enfin, suivez l'actualité de l'ABC en vous inscrivant à la newsletter sur la rubrique ABC de <https://biodiv.pnr-seine-normande.com> et participez aux Rendez-vous du Parc dédiés.

* La Bouille, Caumont, Mauny, Barneville-sur-Seine, Honguemare-Guenouville, Le Landin, Hauville, Routot, La Haye-de-Routot, La Haye-Aubrée, Etreville, Bourneville-Sainte-Croix, Tocqueville, Le Perrey et Corneville-sur-Risle



Contact :

Florian Tanguy, chargé de projet ABC

florian.tanguy@pnr-seine-normande.com

02-35-37-27-69